

Le jour de l'assemblée générale, le prévôt, les échevins, les conseillers et quarteniers de la ville, après avoir entendu une messe du Saint-Esprit, se rendaient au grand bureau de l'Hôtel-de-Ville. Les quarteniers présentaient le procès-verbal de l'assemblée par eux tenue, et les noms des quatre nommés, chacun écrit à part sur un bulletin. Les quatre noms se mettaient alors dans un chapeau, mi-parti des couleurs de la ville, et les deux premiers tirés au sort étaient enregistrés sur une liste avec celui du quartenier. Cette élection faite, on envoyait chercher les dénommés, par les sergents de ville, et quand l'assemblée était ainsi complète, le greffier faisait lecture des ordonnances données au sujet de l'élection, et l'appel nominal de ceux qui devaient composer l'assemblée, après quoi les échevins qui sortaient de charge remerciaient l'assemblée : on procédait alors à la formalité du serment pour la nomination des scrutateurs, en commençant par les conseillers de la ville, selon l'ordre de leurs séances, les quarteniers et leurs mandés, et enfin le prévôt et les échevins. L'élection devait tomber sur quatre personnes, dont l'une serait officier du roi, l'autre conseiller de la ville, la troisième un quartenier, et la quatrième un des bourgeois mandés.

L'élection faite de vive voix, les scrutateurs choisis prêtaient serment ensemble, entre les

mains du prévôt des marchands et des échevins, sur le tableau de la ville. Après cela, le prévôt et les échevins quittaient leur place et allaient se mettre au-dessus des conseillers de la ville; et au lieu qu'ils venaient de quitter, s'asseyaient les quatre scrutateurs, dont le premier tenait le tableau de ville pour les serments d'élection, et le second le chapeau mi-parti, pour y recevoir les suffrages. On appelait tous les assistants par ordre; le prévôt le premier, puis les échevins, les conseillers, les quarteniers et les bourgeois mandés, qui donnaient leurs suffrages. Le scrutin fermé, les scrutateurs passaient au petit bureau, où ils faisaient le dépouillement des bulletins, et un procès-verbal, qu'ils présentaient ensuite au roi, accompagnés du prévôt, des échevins, des procureurs et greffiers de la ville, et de ceux qui avaient été élus à la pluralité des suffrages. L'acte de scrutin était ouvert et lu en présence du roi, et les élus étaient confirmés par le roi et lui prêtaient serment. A l'égard du procureur du roi, du greffier, des conseillers et des autres principaux officiers de ville, c'étaient toutes charges qui s'achetaient; mais il fallait être Parisien de naissance pour y être admis.

Outre la connaissance des matières qui dépendent du commerce par eau, le prévôt et les échevins étaient chargés des subsistances, des approvisionnements de la ville, de la perception et emploi

de ses revenus, dont ils ne rendaient compte qu'au roi. Ils avaient encore la surintendance des fontaines de Paris, le soin des ponts, des quais, des boues et des lanternes, de l'entretien du pavé et plusieurs autres attributions détaillées dans l'édit de 1700, qui avait réglé les bornes des deux juridictions de la ville et du châtelet. Les quarteniers étaient commis pour veiller dans les quartiers de la ville à ce qu'il ne s'y passât rien de nuisible au repos public. C'était à eux que le prévôt des marchands et les échevins adressaient leurs ordonnances pour les distribuer aux cinquanteniers, qui en faisaient part aussitôt à chaque dixenier, afin que l'ordre fût plus promptement exécuté dans toute la ville. Ce réseau administratif des élus de la communauté, et qui ne cessait pas d'en faire partie, contenait ou mettait en mouvement toute la population. On conçoit que dans un temps où les tribunaux étaient à peine organisés, où les parlements n'avaient point encore de caractère politique ni même d'existence fixe, où la cour des comptes était soumise à l'autorité royale, ce corps de la ville, ainsi composé, siégeant dans un édifice considérable, au centre de la population, devait avoir une grande importance. Les hommes qui le composaient, forts de la confiance de leurs concitoyens, et distingués par des privilèges, des armoiries et un costume éclatant, marchaient de pair avec la no-

blessé. Leur assemblée formait une chambre de députés permanente uniquement composée de la classe moyenne, et par là plus véritablement nationale que les états généraux, composés des trois ordres, et qui, n'étant convoqués que de loin en loin, étaient plus ou moins soumis à l'aristocratie et au pouvoir royal. L'Hôtel-de-Ville était le palais, le Louvre du peuple. C'est là qu'il siégeait par ses représentants, et que les souverains venaient reconnaître sa puissance en lui demandant des subsides, ou en recevant ses présents. Cette auréole populaire ajoutait à la majesté royale, et composait son plus beau cortège. On voyait ces magistrats électifs, vêtus de leurs longues robes mi-parti des couleurs de la ville, montant des chevaux ornés de bride d'or, comme les chevaliers, aller, précédés de leurs archers et suivis de milliers de bourgeois richement vêtus, au-devant des souverains à leur entrée dans la ville, les escorter jusqu'à leur palais, et rendre de semblables honneurs aux princes étrangers, auxquels ils donnaient une grande idée du luxe et de l'élégance de la capitale. Dans toutes les cérémonies, le prévôt des marchands occupait la droite du gouverneur de Paris, et le corps de la ville marchait parallèlement avec le parlement; celui-ci à droite, suivi de la cour des comptes, et l'autre à gauche. Le prévôt de Paris, quoique représentant, suivant le grand cou-

tumier, le *souverain au fait de la justice*, ne passait qu'après lui; mais la prépondérance de l'Hôtel-de-Ville était à l'Hôtel-de-Ville même, lorsque les gouverneurs de Paris venaient y recevoir une sorte d'investiture. Montmorency, Brissac, Coligny, et plusieurs princes du sang furent de ce nombre; il en était de même lorsque la ville tenait sur les fonts de baptême quelques enfants illustres, tels que le duc d'Anjou, frère de Charles IX, les fils de la duchesse de Guise, de Longueville; lorsque surtout les souverains venaient y recevoir des fêtes, les plus magnifiques de ces temps, et dont les plus belles dames dont on a conservé les noms faisaient les honneurs. Aussi n'était-il pas une occasion importante que les princes ne saisissent pour jouir de ces somptueux divertissements. Chaque année les voyait, le jour de la Saint-Jean, se couvrir d'écharpes d'œillets, et allumer le bûcher sur la place de Grève; les jours de carnaval, les anniversaires ou la rentrée des souverains dans Paris étaient marqués par de semblables solennités. Louis XI les aimait particulièrement. A son retour de la bataille de Montlhéry, dit son historien, il trouvait grand plaisir à raconter aux dames et demoiselles de Paris les dangers qu'il avait courus, et cherchait ainsi à se rendre populaire. Louis XIII et Louis XIV firent plus: ils amenèrent à l'Hôtel-de-Ville leurs comédiens,

leur musique, et ils y dansèrent eux-mêmes des ballets. Avant de se retirer, ils portaient la santé du corps municipal. A la suite de ces divertissements venaient ordinairement des présents qui n'étaient pas reçus avec moins de faveur. C'étaient ordinairement des vases ou des statues d'or et d'argent. « Grand merci! bonnes gens, » disait Charles V en les voyant, « ils sont beaux et riches. » « Je reçois avec une vive satisfaction, » disait Henri IV, « et vos cœurs et vos confitures. » Mais cela ne suffisait pas toujours aux souverains, et souvent ils venaient demander des subsides; c'est alors qu'ils ne craignaient point de s'humilier devant la puissance populaire. La superbe Catherine de Médicis y vint abaisser son front, et y tenir un discours suppliant.

« Alors, dit la chronique, fut intimé à la reine « et à sa compagnie qu'elle se retirast en une chambre qui lui avoit été préparée près de la grande « salle, pendant que ladite compagnie aviseroit « quel secours on pourroit faire au roi; ce qu'elle « fit. Et après que ladite dame fut retirée en ladite « chambre, monsieur le prévôt des marchands « mit la matière en délibération, et demanda aux « assistans leur avis, chacun en particulier; tous « lesquels conclurent et avisèrent de secourir le « roi de dix mille hommes de pied, pour lesquels « seroit levée sur tous les habitans de ladite ville

« et faubourgs, sans en excepter ni exempter aucun, la somme de trois cent mille livres tournois. Ce fait, ladite dame revint à ladite salle; et étant assise en sa chaise, lui fut déclarée ladite conclusion, dont elle remercia bien fort ladite compagnie. »

Cette action de l'Hôtel-de-Ville, ce gouvernement municipal, ne consistait point seulement en vains privilèges qu'il eût été possible aux princes qui faisaient leur séjour à Paris, de briser un jour; mais ces privilèges étaient appuyés sur une organisation militaire, forte et indépendante dont les magistrats de la ville disposaient seuls.

Paris était alors entouré de murailles flanquées de grosses tours; ses portes se fermaient régulièrement, et les échevins en gardaient les clefs. Ce fut la trahison d'un de ces hommes qui en ouvrit l'entrée à Isabeau de Bavière, dans le temps de la faction bourguignonne. Le prévôt des marchands recevait le mot d'ordre de la bouche du roi, et le donnait aux capitaines sous ses ordres. Ce magistrat marchait à leur tête dans les émeutes, et courut de grands dangers, entre autres contre les écoliers. La bourgeoisie était enrégimentée; elle élisait ses officiers, et se formait, par de fréquents exercices, au maniement des armes. Une *montre*, ou autrement revue, sous Louis XI, présenta le nombre

considérable de quatre-vingt mille bourgeois, tous armés et vêtus de hoquetons rouges, avec une croix blanche.

Dans les circonstances importantes, personne n'était exempt du service personnel; les présidents et conseillers des cours souveraines, les plus riches habitants montaient la garde aux portes de la ville.

Il y avait, au coin des rues, de grosses chaînes scellées qu'on tendait à la première alarme pour fermer les quartiers. On faisait à toutes les maisons des saillies qui les rendaient plus propres à l'attaque et à la défense; enfin, le peuple avait ses bannières, des places d'assemblée fixes, des mots de ralliement, et dans les syndics des différents métiers, des chefs habiles et courageux.

La ville était divisée en seize quartiers, dont chacun avait un conseil électif, et formait comme une petite république fédérative, origine des districts, des sections, des municipalités transformés aujourd'hui en douze arrondissements, mais qui, à cette époque, correspondaient avec l'Hôtel-de-Ville, et suivaient ou dirigeaient son impulsion. C'est ainsi que se trouva formé, pendant la Ligue, le fameux conseil des Seize, qui s'empara de l'Hôtel-de-Ville, après une courageuse mais vaine résistance du prévôt et des bourgeois honnêtes de Paris. L'exaltation religieuse encouragea

gée, à cette époque, par la réforme, avait envahi une partie de la capitale. Ces temps sont trop connus pour les retracer ici ; ils virent naître les premières barricades, qui se reproduisirent depuis, et qui rendirent la force populaire si redoutable.

De rues en rues, de quartiers en quartiers, l'insurrection gagnait ainsi et paralysait la résistance ; elle cernait la force armée dans autant de prisons, de blocus. Mais il faut le dire à la louange des habitants, jamais ils n'abusèrent de cette terrible puissance, qui aurait assuré au contraire la solidité du trône si les souverains avaient su toujours l'apprécier. Les scènes qui, à diverses époques, ensanglantèrent la capitale, furent toujours produites par les menées coupables des gens à la tête des affaires, et toujours le corps de la ville et les habitants considérables tentèrent de s'y opposer.

C'est après beaucoup d'instance, et en quelque sorte par surprise, que la cour entraîna le prévôt des marchands et les chefs des quartiers à participer à la Saint-Barthélemi ; et, à peine cet horrible massacre eut-il commencé, le soir même du dimanche, que le roi, à la demande des officiers municipaux, du prévôt Charron et des échevins, fit publier une ordonnance pour arrêter l'effusion du sang et le pillage. Le conseil de la Ligue trouva une égale opposition dans les ma-

gistrats municipaux ; aucun conseiller ou échevin ne voulut en faire partie. Le prévôt des marchands fut même du nombre de ceux qui voulurent faire arrêter le duc de Guise à son entrée à Paris, et couper court à l'instant à la Ligue et à ses malheureuses guerres de religion qui, alors, divisaient les habitants, et causaient bien des maux.

Les barricades de la Ligue, qui commença ce système de défense populaire, mieux employé depuis, furent l'ouvrage des moines, des Seize et des écoliers. Les bourgeois, pris à l'improviste, se bornèrent à la défense de leurs maisons ; les autorités municipales y eurent si peu de part, que le duc de Guise fit mettre à la Bastille le prévôt des marchands, le sieur de Pereuse, et destituer les échevins. Le lendemain il n'eut rien de plus pressé que de se rendre à l'Hôtel-de-Ville lui-même pour y casser le corps municipal et en faire nommer un autre à un scrutin à haute voix, contre l'usage, et ceux-là même encore qui furent ainsi proclamés, n'acceptèrent ces fonctions qu'à la condition d'être confirmés par le roi.

Ce fut le nouveau prévôt des marchands qui tint au nom de la ville, sur les fonts de baptême, le fils posthume de la duchesse de Guise. Le duc changea également de sa seule autorité les capitaines et officiers de la milice bourgeoise, et